



Association pour le Développement et l'Application de la Posturologie

20, rue du rendez-vous 75012 Paris

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du mardi 15 Mai 2018

L'assemblée générale ordinaire de l'ADAP convoquée régulièrement par voie postale s'est réunie le mardi 15 mai 2018, au siège de l'association, 20 rue du Rendez-vous, 75012 Paris.

Étaient présents : P.M Gagey, M. Habif, Ph. Villeneuve, S. Helbert, S. Villeneuve, S. Legendre-Batier ; étaient absents et représentés : O. Bourdeaux, D. Archer, N. Floirat, M. Janin; étaient absents et non représentés: E. Matheron, P. Bourgeois, G.Vallier, S. Lambert, L. Jais, M. Lévy, R. Lalauze-Pol, A. Scheibel. Après signature de la feuille de présence et vérification des pouvoirs, constatation que le quorum requis pour une AG Ordinaire est atteint, l'Assemblée a abordé l'ordre du jour.

Approbation des comptes :

L'Assemblée vote à l'unanimité le quitus au trésorier pour les comptes de l'exercice 2017. Le solde des comptes est créditeur de 1.035,71 euro. La cotisation est maintenue à 10,00 euro par an, pour satisfaire à l'obligation légale.

Normes « Latines » de stabilométrie clinique

L'ADAP considère que la publication de ces normes intéresse le développement de la Posturologie, et donc fait partie de ses objectifs. Le Président rappelle que dans le courant de l'année les japonais ont manifesté leur souhait de voir reprendre des discussions sur une normalisation internationale. Devant ce projet nouveau et qui risque fort de déborder la durée de son maintien dans l'être !... Le Président a constitué un Comité français pour le remplacer dans le double but de terminer les normes latines et de discuter au niveau international. Monsieur Laurent Stubbe, directeur du Laboratoire de l'ESO, en a accepté la présidence avec l'aide de Mrs Nicolas Houel, ingénieur du même Laboratoire, Jean-Philippe Viseu, Master Recherche en Psychologie, contrôle moteur et performance sportive, DIU Posturologie clinique, Doctorant en Sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain, Frédéric Viseux, Master Recherche en Ingénierie et Ergonomie des Activités Physiques, Doctorant en Sciences du sport, biomécanique et analyse du mouvement et Pierre-Olivier Morin, Master Recherche en Psychologie, contrôle moteur et performance sportive, DIU Analyse de la marche et du mouvement.

Le Bureau de l'ADAP s'est inquiété du mode de fonctionnement de ce Comité selon le principe de subsidiarité qui fait de chaque membre du Comité une personne

responsable et libre de prendre les décisions qu'elle juge bonnes dans le domaine qui est le sien à condition d'en référer au groupe. Le Bureau souhaite être assuré que les membres de ce Comité sont conscients et en accord avec ce mode de fonctionnement non strictement vertical.

Une cellule de ce Comité fait avancer la constitution d'une base de données internationales de stabilométrie clinique normale et pathologique. Certains membres du Bureau souhaitent avoir des contacts avec cette cellule.

Réunions parisiennes de Posturologie

Aucun sujet n'est inscrit pour l'année scolaire prochaine. On attend donc des propositions.

Manual Therapy, Posturology and Rehabilitation Journal (MTPRJ).

L'an dernier nous avons écrit :« La revue est facile à trouver sur internet. » En fait ce n'est pas si vrai !!! Certains Navigateurs ne sont pas adaptés à son site, n'hésitez pas à changer de navigateur si vous ne pouvez pas atteindre les dernières publications (2018) de la revue.

Cette première revue internationale de Posturologie clinique mérite d'être soutenue, n'hésitez pas à lui soumettre vos articles. Cela vous évitera d'avoir à expliquer ce que vous faites à des arbitres ignorants, donc vous gagnerez du temps. Cela permettra aussi à notre revue de posturologie d'être prise en compte par Medline et autres institutions similaires.

Éveil de la Chine à la posturologie

Le voyage du Président à Canton lui a permis de constater que cet éveil est encore fort modeste, mais quand même une présentation russe de traitements posturaux a eu un certain succès.

Que faire aujourd'hui pour le Développement et l'Application de la Posturologie ?

Depuis le 23 Mars 1986, fondation de l'ADAP, les choses ont évolué... Il n'est pas inutile de faire le point sur les objectifs qu'il semble utile de poursuivre aujourd'hui.

- Transformer l'ADAP en institution pour régenter un RÉGISTRE des cliniciens posturologues est rapidement éliminé à l'unanimité.
- Orienter l'ADAP vers un organisme agréé d'enseignement postuniversitaire destiné aux médecins, dépasse les limites de notre reconnaissance universitaire.
- Faciliter l'accès universel à nos bases bibliographiques, par contre, a fortement retenu l'attention de l'Assemblée.

Le Ministère Italien de la Santé nous a montré récemment qu'il n'avait pas réussi à s'informer correctement sur la prise en charge des troubles posturaux avant de publier des recommandations débilés sur le sujet.

Madame Sylvie Villeneuve a constaté qu'en France la Haute Autorité de Santé était aussi fort mal renseignée sur les publications de posturologie.

L'impérialisme anglo-saxon — de fait — qui règne sur la presse médicale internationale est à l'évidence une cause majeure de cette difficulté d'accès à nos publications. Il est avéré que les américains n'ont pas encore compris ce que nous faisons, ce qui complique considérablement notre accès à leurs presses. C'est un sujet sur lequel le Président aurait pas mal de choses à raconter...

Donc nous devons/devrions (?) construire un système de Consultation de la Bibliographie Clinique Posturale [CBCP] qui soit universel, consultable par différentes entrées: Auteur, Date, Mots du titre, Revue, Matière... et dirigeant si possible vers le texte complet. Aujourd'hui il est possible de construire ce système CBCP gratuitement, mais il faut qu'une ou deux personnes prennent en charge la construction ET la gestion de ce système.

Dans peu de temps l'intelligence artificielle nous libèrera de la contrainte d'une langue internationale.

Élection du/ de la Secrétaire

La Secrétaire est arrivée en fin de mandat. L'article six des statuts de l'ADAP stipulant que « sont considérés comme membres actifs ceux qui auront versé une cotisation annuelle. », le nombre des votants dépasse le quorum requis pour la validité d'une élection. Sylvie Legendre-Batier est reconduite Secrétaire de l'ADAP à l'unanimité.

Le président
Pierre-Marie Gagey



La secrétaire
Sylvie Legendre-Batier

